



4E ÉDITION DES RENCONTRES NATIONALES DE LA PARTICIPATION

19.20.21 octobre – Mulhouse



49 TEMPS

10 débats inspirants, 14 ateliers, 17 partages d'expérience et la nouveauté de 2020 les 8 ateliers de faire ensemble



10 LIEUX DE RENCONTRE

pendant la marche gourmande et un RdV citoyen



7 SOIRÉES DIFFÉRENTES

avec de nombreuses animations culturelles



17 LIEUX ATYPIQUES

dans toute la ville de Mulhouse



5 WEBINAIRES ET ATELIERS NUMÉRIQUES

à l'occasion des Rencontres numériques

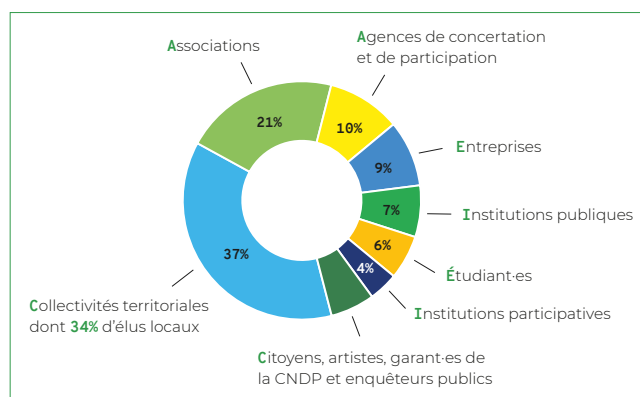


500 PARTICIPANT·ES

en présentiel...



... dont **180 INTERVENANT·ES**



Presque 200 PARTICIPANT·ES

en numérique avec des intervenant·es d'Angleterre, Autriche, Belgique, Canada et Espagne



Huit catégories d'acteurs identifiées

Pour éviter toute erreur d'interprétation, corrigeons la coquille: remplaçons « enquêteurs publics » par « commissaires enquêteurs de la CNCE » et calculons le taux de la catégorie dans laquelle nous apparaissions, soit 6% avec nos compagnons catégoriels, soit des « citoyens, artistes, garants de la CNDP »!

Précisions sur les formats des différents « temps »

- **Atelier** : l'atelier vise à produire avec les participants une réflexion commune donnant lieu à un document final prenant la forme que vous préférez (recommandations, analyse SWOT etc.). Dans cette perspective, une heure sera consacrée, à minima, à l'échange et à la co-construction avec les participants. *Accueil entre 20 et 50 personnes selon la salle.*
- **Partage d'expérience** : le partage d'expériences vise à échanger avec les participants autour d'expériences très concrètes dont les résultats ou le processus sont significatifs ou révélateurs. Ce temps doit comporter au minimum une heure de pratique ou d'échanges avec les participants, sous la forme que vous préférez. *Accueil maximum de 80 personnes.*
- **Formation** : les formations sont des moments dédiés à l'apprentissage. Elles doivent donner aux participants des clés de compréhension et éléments fondamentaux sur le sujet traité. Les participants doivent pouvoir repartir avec la capacité de reproduire ce qu'ils ont appris pendant l'atelier (méthode d'animation, dispositif, etc.). Un kit de formation, contenant les éléments clefs devra être transmis aux participants. *Accueil maximum de 80 personnes.*
- **Débat inspirant** : le débat inspirant s'apparente à une conférence. Il permettra de traiter des sujets sous l'angle de la controverse ou d'ouvrir vers d'autres cultures et d'autres domaines intégrant la participation. Nous souhaiterions, dans la mesure du possible, que les intervenants proviennent d'horizons divers et ne soient pas forcément des spécialistes de la participation. *Accueil entre 80 et 360 personnes selon la salle.*



RENCONTRES NATIONALES
DE LA PARTICIPATION
La démocratie bousculée

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF : 3 Rue Jean Bauhin 25200 MONTBÉLIARD
Tél : 03 81 95 14 98 – Fax : 03 81 95 13 82 - cnce@cnce.fr - <http://www.cnce.fr>



Atelier mercredi 21 octobre 2020 – MOTOCO à Mulhouse -

Qui a peur de l'enquête publique ?

Organisé par la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE)

Dans un contexte où l'enquête publique est souvent critiquée, et menacée de « simplification », il semble utile de poser la question : « *Qui a peur de l'enquête publique ? POUR ou CONTRE l'enquête publique ?* ». L'enjeu est de sortir des « lieux communs » ou de sa bulle d'opinion pour obtenir les plus, les moins, les critiques légitimes et les amendements envisageables pour une meilleure utilité et acceptabilité de l'enquête publique.

Avec l'équipe d'animation composée de :

Catherine MARETTE, membre du bureau CNCE et du bureau CCE-Île-de-France, chargée de formation

Anne-Isabelle PARDINEILLE, Urbaniste, Déléguée départementale CCE- Languedoc-Roussillon-CNCE (excusée covid-19)

Sandrine AVON, secrétaire administrative de la CNCE

Jean-François COUMEL, Urbaniste, Délégué départemental CCE-Languedoc-Roussillon-CNCE

Pierre VIDAL, vice-président du Conseil consultatif du patrimoine mulhousien (CCPM)

...QUE VOULEZ-VOUS SAVOIR SUR.....POUR REpondre A LA QUESTION

1. L'enquête publique dans le processus de participation
2. L'enquête publique et ses différents acteurs
3. Les différentes enquêtes publiques
4. Le commissaire enquêteur
5. La conduite de l'enquête publique
6. Les procédures spécifiques
7. La commission d'enquête
8. Les recours et la jurisprudence
9. La participation par voie électronique
10. La publicité de l'enquête publique
11. La réunion d'échanges et d'information
12. La prolongation de la durée de l'enquête
13. La suspension et l'enquête complémentaire
14. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur
15. Le statut et l'indemnisation du CE
16. L'information des élus
17. Les études d'impact
18. Le rapport d'évaluation environnementale
19. L'autorité environnementale et son avis

Et autres informations à retrouver dans

le « Guide de l'enquête publique », cnce, ed.2018

**POUR ou CONTRE
l'enquête publique**

Combien coûte l'enquête publique ?

études, instruction, publicité, tirages, indemnités du CE

Qui conduit l'enquête publique ?

une personne indépendante désignée par le TA en qualité de CE

Format de l'enquête ?

dans un cadre réglementaire, code envt, expo, crpa

Date de l'enquête ?

en aval du processus de participation pour une aide à la décision

Et finalement à quoi ça sert ?

Comment faire mieux ?

Vos propositions ?

Page 1	Présentation de l'atelier
Page 2	Règle du jeu de rôle
Pages 2 à 3	Transcription des travaux des participants
Page 4	Photos & coordonnées des participants
Pages 5 à 6	Note de synthèse des 4 travaux...à compléter si vous le souhaitez
Pages 6 à 7	Eléments de réflexion...à compléter si vous le souhaitez
Pages 7 à 8	Témoignages et données chiffrées

REGLE DU JEU DE RÔLE (respectant le protocole sanitaire)

4 cercles de 6 personnes maximum réunies en cercle autour d'un paperboard (sans table).

Au fur et à mesure de leur arrivée, les participants choisissent une chaise et s'y installent (pas de participants debout).

Sur chacune des chaises, un carton de couleur différente est disposé : en orange les POUR, en bleu les CONTRE.

A l'énoncé du programme, les participants découvrent leur rôle : argumenter leur position (Pour ou Contre) en répondant aux quatre questions posées et faire des propositions d'amélioration de la procédure.

Les cercles formés sont autonomes et disposent de 40 minutes pour remplir leur mission.

Un rapporteur volontaire présente les travaux de son cercle en 5 minutes (cf. transcription ci-dessous).

Puis, le débat peut s'engager entre les POUR et les CONTRE, et l'équipe d'animation, composée de commissaires enquêteurs et d'un invité associatif, partenaire territorial local familier des enquêtes publiques.

Initialement dimensionné pour une durée de 1h45, diverses contraintes ont conduit à réaliser cet atelier en 1h00 : le débat a donc été très court et sans conclusion, ce qui a amené les organisateurs à proposer aux participants de poursuivre le débat par un suivi sur internet.

TRANSCRIPTION DES TRAVAUX PRESENTES SUR FEUILLES PAPERBOARD

Cercle 1 : POUR l'enquête publique (2 feuilles A0, paperboard)

[Feuille 1 : Nuage de mots]

présence des opposants, participation faible, habitants peu investis, prise en compte de leurs avis, cadre réglementaire, boîte noire pour le public, perçu comme un tribunal, information trop tardive, communiquer vers les habitants, valeur pour les porteurs de projet, consultatif

[Feuille 2 : tableau des arguments et pistes d'améliorations]

POUR	Améliorations
1. Neutralité	Education aux droits, outil /information pour passer en participation citoyenne
2. Temps dédié obligatoire	Adapter la communication
3. Opportunité d'enrichir le projet vers l'usage des habitants	Adapter la temporalité : - question du moment où elle est placée ➤ en amont - au moment des permanences
4. Moyen d'expression du territoire	Donner plus de poids/force : - amélioration de la prise en compte de l'avis des citoyens - poids de l'avis du commissaire enquêteur
5. Moyen d'implication du territoire	Intermédiaire ? Grille en amont ?
6. Moment / moyen de se mobiliser face au projet	
7. Peut forcer le porteur à intégrer le citoyen cette phase pour qu'elle se passe bien	
8. Moyen de communication	
9. Recueil des avis	

Cercle 2 : POUR l'enquête publique (1 feuille A0, paperboard)

[feuille unique, 2 couleurs]

- 1) Outil d'information, Porte d'entrée
- 2) Pédagogie
[Présentation, synthèse, accessibilité à améliorer](#)
- 3) Accès transparent à l'information, pas de censure, garantie de la pluralité des acteurs
[Redevabilité à augmenter](#)
[Publicité à améliorer](#)
- 4) Acceptabilité : amélioration de la qualité [du projet]

Cercle 3 : CONTRE l'enquête publique (2 feuilles A0, paperboard)

[feuille 1 : constat]

- 1) Le coût de l'enquête
- 2) [Format] n'est plus adapté, ne colle plus aux habitudes des gens dans la participation, ne fait participer que les contestataires, très éloigné de la population
- 3) [Date] arrive trop tard dans le processus de décision, retarde le projet
- 4) [Avis] caractère non contraignant, résultats de l'enquête difficile d'accès, procédure mal connue
- 5) Publicité pas assez visible [et/ou] complète

[feuille 2 : propositions]

Manque de pédagogie et d'information
Améliorer la concertation en amont de l'enquête
L'organisme CNCE devrait mieux se faire connaître
Renforcer l'arrêt du projet si avis défavorable
Clarifier la loi
Effort de formation des commissaires au dialogue et à la communication
Permettre aux commissaires de revenir en phase travaux pour contrôler
Cibler la communication plus localement (arrêter les insertions dans la presse légales)

Cercle 4 : CONTRE l'enquête publique (2 feuilles A0, paperboard)

[feuille 1 : réponse aux questions posées dans le carton]

1. Coûts excessifs (documents techniques, instruction) : entre 50 et 100 K€ Indemnité des commissaires enquêteurs +10% en 2019 ➤ Trop cher comparé au nombre de citoyens impliqués / contributions
2. Problème de compétence techniques/communication des commissaires enquêteurs sur des dossiers complexes Manque de transparence sur la constitution des commissions d'enquête
3. Pas de suivi des observations : ➤ pas de communication vers l'extérieur du rapport final Manque de <u>vulgarisation</u> de celui-ci : ➤ trop technique pour le grand public Synthèse trop compliquée si grand cercle consulté : ➤ difficulté à prendre en compte tous les avis Le commissaire enquêteur émet un avis sur le fond du dossier Manque d'objectivité du commissaire enquêteur : avis technique $\neq$ avis politique
4. Processus de l'enquête publique trop tardif dans une dimension de projet

[feuille 2 : propositions]

- Mieux faire connaître les processus d'enquête publique (le continuum du projet)
 - Par ex. rendre accessible le dossier d'enquête de façon vulgarisée
 - Travailler la communication
- Varier les modalités de participation
 - + attractif (différents lieux, différents moyens)
- Installer des critères de choix du commissaire enquêteur
 - Transparence sur le choix du profil
- S'inspirer des Bonnes pratiques
 - Par ex. via un guide des Bonnes pratiques
- Pour les services de l'Etat :
 - rendre transparente la décision finale, la justifier, la motiver
- Former, faire de la pédagogie avec les services de l'Etat :
 - comment conduire la commission d'enquête ? être accessible, processus de participation



Cercles 1&2



Cercles 3&4



Cercle 1



Cercle 3

LISTE DES PARTICIPANTS

Catherine MARETTE - Sandrine AVON - Jean-François COUMEL (CNCE)
Pierre VIDAL (CCPM)

Cercle 1

Anne JAULAIN (wpd Oneshore-France – parc éolien)
Alexis LAAGE (étudiant M2 – ingénierie de la concertation)
Yannick LAIGNEL (solucracy – media de la transformation citoyenne à l'échelle locale)
Pauline GUIBERT (étudiante Master II Risques et Environnement à l'Université Jean Moulin Lyon III)
Karine ROSCOE (directrice du développement)

Cercle 2

Théo SAGET (élu Bordeaux)
Baptiste JALLAUD (METS)
Cécile MARENZONI (élue Poitiers)
Rudy WITTEMANN (conseil de développement)

Cercle 3

Luc RIMAURO (SNCF réseau – AMO Setec Organisation)
Gwendal QUIGUEN (mairie)
Francis PROUST (conseil de quartier – Montreuil)
Perrine TRICARD (mairie)
Jean-Claude GUILLOIS (mairie)
Steven BOLVIN (IDFM)

Cercle 4

Lucie DEMONDION (SNCF)
Patrick DERONZIER (CNDP)
Roland LEMMEL (Mulhouse Alsace Agglomération)
Emilie WALKER
Mathieu VIVIEN (étudiant M2 – ingénierie de la concertation)
Josselin PINAUD (ville)

NOTE de SYNTHÈSE des travaux des 4 CERCLES (CCE-LR /CNCE)

En préalable de cette note de synthèse, il convient de rappeler les conditions dans lesquelles ce sont déroulées les travaux de cet atelier « *Qui a peur de l'enquête publique ?* » avec notamment :

- un temps contraint (comme indiqué ci-avant en page 2)
- des conditions matérielles, notamment la proximité des 4 cercles de l'atelier les uns par rapport aux autres qui limitait considérablement les échanges, ainsi que le port des masques lié à la crise sanitaire covid-19 (cf. photos ci-avant en page 4)
- le temps restreint du débat qui explique la proposition des organisateurs, de soumettre aux participants, via leur adresse courriel la synthèse ébauchée ci-dessous à un examen critique. Ceci, afin de compléter, d'enrichir voire de corriger les formulations retenues par les rédacteur-es. Les oublis et les manques aussi.

Synthèse des deux cercles 1 et 2 Pour l'enquête publique.

Le premier argument qui émerge de ces deux cercles tient à la qualité des documents qui constituent le dossier d'enquête publique, c'est un « *outil d'information* », une « *porte d'entrée* » du sujet mis à l'enquête sur un territoire.

C'est un document « *pédagogique* », qui dans un temps dédié, en règle générale un mois d'enquête publique, permet aux habitants d'un territoire de « *s'impliquer sur ce territoire* », sur un sujet, c'est « *un moment, un moyen de se mobiliser face au projet* ».

Pour le cercle 2 c'est un moyen d'accès transparent à l'information, qui n'admet pas de censure pas de restriction dans l'accès aux informations, qui garantit également à la « *pluralité des acteurs* » du projet de s'exprimer.

L'enquête publique c'est un document mis à l'enquête, c'est aussi « *un outil* », une démarche avec la présence du/de la commissaire enquêteur qui permet une véritable « *éducation aux droits* » qui s'inscrit dans ce qui est communément appelé « *la participation citoyenne* ».

Parmi les améliorations souhaitées sont évoqués de façon succincte :

- L'amélioration de la communication concernant le temps « *dédié et obligatoire* » de l'enquête publique, ce que le cercle 2 désigne par « *publicité à améliorer* ». Publicité, communication, façon d'inciter, d'inviter les acteurs à être présents, à participer, à s'investir dans la démarche.
- En termes de temporalité, le cercle 1 s'interroge sur le moment très particulier où se situe l'enquête publique, dans le continuum du projet lui-même, et sur l'opportunité pour les citoyens qu'il y a d'enrichir le projet « *au moment des permanences* ».
- La « *présentation* » du document mis à l'enquête doit être améliorée par l'ajout d'une « *synthèse* » qui rende au dossier une « *accessibilité* » plus grande
- De même il conviendrait de « *donner plus de poids et de force* » à « *l'expression du territoire* » en améliorant la prise en compte de « *l'avis des citoyens* » ainsi que celui « *du commissaire enquêteur* ».
- Dernier argument l'enquête publique favorise « *l'acceptabilité* » d'un projet en participant à « *l'amélioration* » de celui-ci.

Plusieurs points qui figurent au tableau des arguments et pistes d'améliorations du cercle 1 sont simplement évoqués (dommage !) sans qu'ait été précisé les pistes d'améliorations sur lesquelles il conviendrait d'agir.

Synthèse des deux cercles 3 et 4 Contre l'enquête publique

Première critique de l'enquête publique, et ce pour les deux cercles de réflexions, portant sur « *le coût de l'enquête* » elle-même, jugé « *excessifs* » si l'on ajoute aux « *documents techniques et à l'instruction du dossier* », « *l'indemnité des commissaires enquêteurs* », le tout est jugé « *trop cher comparé au nombre de citoyens impliqués* » ainsi qu'au nombre de « *contributions* » écrites recueillies.

Le format « *n'est plus adapté, et ne colle plus aux habitudes des gens dans la participation* » en ne faisant « *participer que les contestataires à un projet* ». En arrivant « *trop tard dans le processus de décision* », avec pour conséquence de « *retarder le projet* ».

A ces critiques sur l'enquête elle-même s'ajoutent des remarques concernant les commissaires enquêteurs eux-mêmes. Sont évoqués des « *problème de compétences techniques* » ainsi que des problèmes, des difficultés de « *communication sur les dossiers complexes* ».

Autres remarques portant sur le suivi des observations concernant « *le rapport final* » rendu par le commissaire enquêteur qui serait insuffisamment « *vulgarisé, trop technique pour le grand public* ». De même la synthèse est jugée trop compliquée avec une difficulté particulière, celle de « *prendre en compte tous les avis* » formulés au cours de l'enquête.

Le cercle 4 soulignant même le « *manque d'objectivité du commissaire enquêteur* » lors de la rédaction de son « *avis technique* » qui s'apparenterait à un « *avis politique* ».

A ces critiques de l'enquête publique et du commissaire enquêteur, les cercles 3 et 4 ont apporté les propositions suivantes :

- Améliorer la concertation sur le projet bien « *en amont de l'enquête publique* », pour cela « *l'organisme CNCE doit mieux se faire connaître* »
- De même il conviendrait de « *mieux faire connaître le processus de l'enquête publique* » dans la mesure où elle s'inscrit dans un continuum de projet.
- Renforcer « *la formation des commissaires enquêteurs* » est nécessaire, en insistant sur le « *dialogue et la communication* » ; renforcer également les « *critères de choix des commissaires enquêteurs* » par une plus grande « *transparence sur le choix des profils* »
- Plus de transparence de la part de l'Etat sur la décision prise à l'issue de l'enquête publique. Dans ce sens « *renforcer l'arrêt du projet si avis défavorable* » du commissaire enquêteur et pour cela « *clarifier la/les loi* »
- Améliorer la communication faite autour de l'enquête publique localement en ne la cantonnant pas aux insertions légales dans la presse
- Rédiger un « *guide des bonnes pratiques de l'enquête publique* », outil de pédagogie rédigé avec les services de l'Etat qui précise comment l'enquête publique s'inscrit dans « *le processus de participation* », dans ce continuum de la concertation qui « *rend transparente la décision finale, la justifie, la motive* ».

ELEMENTS DE REFLEXION – Pistes d'amélioration de l'enquête publique (CCMP)

1. Le moment de l'enquête : elle intervient alors que le projet est finalisé, rendant plus difficile pour le maître d'ouvrage l'acceptation de modifications. Cependant, ce timing permet au citoyen de se prononcer sur le projet effectivement envisagé par le maître d'ouvrage : on sait que le diable est dans les détails et c'est souvent en fin de parcours que ceux-ci apparaissent. Au moins pour certains types de projets, une première phase d'enquête publique portant sur les objectifs poursuivis et sur le bien-fondé du projet serait utile ; par exemple, pour un PLU, lors de la mise au point du PADD.

Sans oublier que la concertation préalable est obligatoire dans le cadre de l'élaboration d'un PLU.

Cf. art. L.103-2 à 6 du code de l'urbanisme qui prévoit une concertation obligatoire avec le public, dont le bilan est joint au dossier d'enquête.

2. La communication sur le dossier soumis à l'EP : les citoyens ont beaucoup de mal à décrypter et comprendre la plupart des dossiers. Le commissaire-enquêteur devrait pouvoir exiger du maître d'ouvrage la présentation d'un dossier appropriable par tous, tant sur la forme que sur le fond, y compris en termes de taille raisonnable des dossiers à consulter. Lorsque d'autres formes de consultation ou de concertation ont précédé l'enquête, le bilan complet de ces étapes devrait être intégré au dossier mis à disposition, avec indication des propositions retenues et des motifs de rejet de celles qui ne l'ont pas été.

Sans oublier que le bilan complet des étapes de consultation et de concertation préalable doit figurer obligatoirement dans les dossiers d'enquête. Pouvons-nous citer des cas où cela ne serait pas fait ?

Dans le même ordre d'idée, il convient de combiner présentation numérique et présentation « papier », les deux formules étant complémentaires.

Enfin, le commissaire-enquêteur devrait pouvoir demander un dialogue entre maître d'ouvrage et auteur d'observations en cours d'enquête quand une solution de compromis lui semble envisageable.

Sans oublier que le commissaire enquêteur n'est pas un médiateur, mais qu'il dispose de prérogatives spécifiques pour faciliter les échanges entre le porteur de projet et le public : recevoir toute information et demander au porteur de projet de les communiquer au public, entendre toutes les personnes concernées par le projet et convoquer les personnes dont il juge l'audition utile, organiser une réunion publique d'information et d'échange.

Cf. art. L123-13 du code de l'environnement

3. Le commissaire-enquêteur : le recours à une commission d'enquête plutôt qu'à un commissaire seul apporte une meilleure garantie d'écoute et de compréhension des avis du public : cette formule est à privilégier, en veillant à la présence d'au moins un expert du domaine concerné (et d'au moins un commissaire non-expert afin de favoriser le dialogue avec le public).
4. La suite de l'enquête : alors que le maître d'ouvrage peut se prononcer sur les observations des citoyens avant que le commissaire-enquêteur rende son avis, ou dialoguer avec celui-ci, les citoyens ne peuvent ni apporter de précision, ni amender leurs propositions après clôture de l'enquête. La publication sur une courte durée d'un avis provisoire donnerait aux citoyens la possibilité d'affiner leurs remarques qui ne sont pas toujours bien comprises par le commissaire ou le maître d'ouvrage, ne serait-ce que parce que le citoyen lambda ne maîtrise pas le langage technico-juridique nécessaire.
5. En conclusion : (re)donner confiance aux citoyens dans l'utilité de l'enquête publique est indispensable pour crédibiliser les autres mesures de participation du public menées en amont et pour faire vivre notre démocratie.

TEMOIGNAGES ET DONNEES CHIFFREES (CNCE)

Jean-Yves Albert, président de la Compagnie des commissaires enquêteurs de Vendée

Quelques données chiffrées suite à deux enquêtes récentes en Vendée :

1) Pour un PLUiH et le zonage d'assainissement sur le territoire d'une collectivité composée de 10 communes, commission d'enquête à 3 commissaires enquêteurs, 21 permanences, un registre dématérialisé, 450 observations déposées sur les 11 registres papier et le registre dématérialisé.

- Au cours des 21 permanences, 201 personnes ont été reçues physiquement par les commissaires enquêteurs ;
- Le registre dématérialisé mis à disposition du public a enregistré 190 contributions, reçu 1631 visites et 3460 téléchargements de documents ont été effectués ;
- La collectivité est AO et MOA, deux personnes du service urbanisme mobilisées pour la préparation de cette enquête.
- Facture du Bureau d'études : 220 000 €
- Annonces légales dans deux journaux (publication limitée au département) : 2800 €
- Montant de la taxation de la commission d'enquête validée par le TA : 29 000 €

2) Pour un PLU sur le territoire d'une commune littoral de 2000 habitants (60 % de résidences secondaires) un seul commissaire enquêteur, 5 permanences, un registre dématérialisé, 250 observations déposées sur les registres (papier et dématérialisé). La collectivité est AO et MOA, une seule personne mobilisée pour la préparation de cette enquête sous la responsabilité de l'adjoint élu en charge de l'urbanisme

- Contexte compliqué avec avis défavorable des services de l'Etat, l'élaboration de ce PLU a commencé en 2011 pour aboutir en 2019.
- Au cours des 5 permanences le commissaire enquêteur a reçu physiquement soixante personnes ;

- le registre dématérialisé mis à disposition du public a enregistré 227 contributions, reçu 692 visites et 828 téléchargements de documents ont été effectués ;
- Facture du Bureau d'études : 20 000 €
- Annonces légales dans deux journaux (publication limitée au département) : 1500 €
- Montant de la taxation validée par le TA : 8700 €

Daniel Busson, président de la commission d'enquête

Quelques éléments pour une enquête PLUi en cours :

- Instruction du dossier : délibération prescrivant l'élaboration du PLUi en décembre 2015 - débat sur les orientations du PADD février 2018 - arrêt du projet en décembre 2019 - désignation des CE juste avant le confinement - rencontre avec le MO fin juillet (le MO a pris le temps de produire un mémoire en réponse aux avis des PPA qui était assez critiques) - enquête du 3/10 au 4/11/2020 (commission d'enquête avec 3 CE)
- Personnes mobilisées au sein de la com com : la responsable urbanisme et une collaboratrice, ainsi que le responsable technique qui a pris en charge la mise en place de l'affichage sur tout le territoire. Seule la responsable urbanisme connaissait bien l'enquête publique (je la connaissais puisque j'avais fait l'enquête sur le SCoT) et nous avons galéré lors de la rédaction de l'arrêté et de l'avis d'enquête (correction de nombreuses erreurs).
- Apport du projet : Enquête démarrée le 3 octobre. Le volet environnement, plus particulièrement la préservation du bocage est un vrai point faible. Nous avons déjà des critiques (inventaire des haies datant de 2010 sur plus d'un tiers du territoire et donc totalement obsolète). La commission a déjà prévu de rencontrer 3 associations environnementales (qui pourraient déposer un recours si rien n'est proposé). L'enquête apportera inévitablement une amélioration du projet.

Point d'étape : Mardi 10/11/2020, nous avons remis notre PV de synthèse sur un PLU intercommunal : 22 communes 14 500 habitants - commune centrale 3000 habitants.

Nous avons un registre numérique (CDV Événements) : dossier hébergé chez le prestataire - toutes les observations (écrites et numériques) ont été mises en ligne. L'autorité organisatrice a reconnu les apports du registre qui lui ont permis de suivre au jour le jour l'avancement de l'enquête et nous a remercié de les avoir accompagnés pour le choix des fonctionnalités du registre.

Quelques chiffres :

- Coût du cabinet d'étude : 300 000 €
- Coût des annonces légales : estimation 6000 € (2 annonces dans 3 journaux dans la mesure où le secteur était couvert par 2 hebdomadaires)
- Coût du prestataire informatique : 1 100 € TTC
- Coût de la duplication des dossiers (2 dossiers complets - 22 dossiers allégés) : 3 800 € TTC. A noter que les membres de la commission d'enquête n'ont pas demandé de dossier papier (nous avons travaillé sur le dossier numérique)
- Nombre de personnes reçues dans les 24 permanences (la com com a souhaité organiser des permanences dans toutes les communes) : 125
- Organisation d'une permanence téléphonique : 10 contacts téléphoniques
- Consultation du site internet : 425 visiteurs - 1088 visites (2,56 visites par visiteurs) - 3 998 documents consultés ou téléchargés (9,4 documents par visiteur)
- On estime que 500 personnes se sont intéressées au projet : 425 visiteurs internet + de 50% des personnes qui se sont déplacées en permanence (estimation)
- Nous avons reçu 4 associations environnementales en dehors des permanences (4 heures d'échange - dépôt d'observations très intéressantes : environ 30 pages argumentées et 50 pages d'annexes pertinentes)
- Observations déposées : 147 - registres papier : 53 (36,05%) - courriers ou dossiers : 29 (19,7%) - registre numérique : 53 (36,05%) - courriels : 12 (8,2%). A noter qu'environ 90% des personnes qui ont déposé par voie numérique étaient passés en permanence ou avait été contactées par téléphone (vérification faite à partir des noms des déposants) ».